



Nos réf. : XB/CA10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-33 – Règlementation du stationnement sur la place des Déportés à l'occasion de la cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Le Maire de Maiche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Denis SIMONIN,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement pendant la cérémonie de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit le dimanche 30 avril 2023 à partir de 10h, jusqu'à la fin de la cérémonie, de chaque côté du monument situé sur le parking de la Place des Déportés, rue Malseigne.

Article 2 : Les panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par les services de la Ville.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maiche,
- Messieurs les Gardiens de Police Municipale,
- Monsieur le responsable du Service Technique de la ville de Maiche,

Maiche, le 25 avril 2022

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 28 avril 2023